



**COMITE TERRITORIAL DU LANGUEDOC – Fédération Française de Rugby**

*Avenue Hubert Mouly – BP 50314 – 11 103 NARBONNE Cedex*

**☎ 04.68.32.56.86 Fax 04.68.32.04.90 E-mail : 3015c@ffr.fr**

**Site Internet    [www.comite-languedoc-ffr.com](http://www.comite-languedoc-ffr.com)**

## **REUNION du BUREAU**

**MARDI 24 JANVIER 2017**

### **RELEVÉ DE DÉCISION**

#### **AUTORISATION « PHOTOGRAPHE DE CLUB »**

Suite à plusieurs demandes émanant de clubs languedociens, le bureau du Comité du Languedoc a décidé, lors de sa réunion du Mardi 24 Janvier 2017 :

**D'autoriser un dirigeant** de club à accéder, lors d'une rencontre de son club, au terrain pour y prendre des photos de cette dernière.

En conséquence, le dirigeant-photographe devra obligatoirement se présenter avant la rencontre aux Officiels du match (en l'occurrence le Représentant Fédéral ou à défaut l'Arbitre) et remplir expressément les conditions ci-après :

- être licencié FFR - DAT
- revêtir un chasuble (fourni par le club)
- ne pas rester dans la zone entraîneurs - table de marque
- respecter une parfaite neutralité vis à vis des officiels et des joueurs

La présente décision prend effet à partir de ce jour

Le non-respect de ces obligations entraînera l'exclusion immédiate du terrain.

**Le Bureau du Comité du Languedoc adopte à l'unanimité.**

Fait à Narbonne le 24 janvier 2017

**Guy MOLVEAU**  
**Président**